

SUIVEZ LE BON SENS!

Sur les panneaux de signalisation et au sol, le losange et le vélo indiquent qu'il s'agit d'une voie réservée aux cyclistes.



Au sol, la flèche indique le sens à suivre.



Dans les intersections, les zones d'arrêt d'autobus et les chaussées désignées, vélo et chevrons pointent dans la direction à suivre. La Ville de Montréal innove en utilisant ce marquage qui indique le cheminement des cyclistes et rappelle leur présence aux automobilistes.



PHOTOS : Vélo Québec

Depuis 2005, la Ville de Montréal a aménagé plusieurs bandes cyclables pour faciliter les déplacements à vélo vers le centre-ville, suivant l'exemple de métropoles comme Toronto, New-York et Paris.

Ces réalisations résultent du *Plan d'accessibilité et de mobilité à vélo au centre-ville de Montréal*, réalisé par Vélo Québec pour la Ville. Elles s'intègrent dans le *Plan d'urbanisme* adopté en 2004 et le *Plan de transport*, qui sera dévoilé en 2007.

D'autres voies cyclables verront le jour prochainement dans plusieurs arrondissements pour faire de notre ville un espace où automobiles, piétons et cyclistes se déplacent en toute sécurité!

**LES BANDES CYCLABLES
C'EST PLEIN DE BON SENS**

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.ville.montreal.qc.ca

Accès Montréal
au 514 872-1111

www.velo.qc.ca

Ce dépliant est une production de Vélo Québec pour la Ville de Montréal.

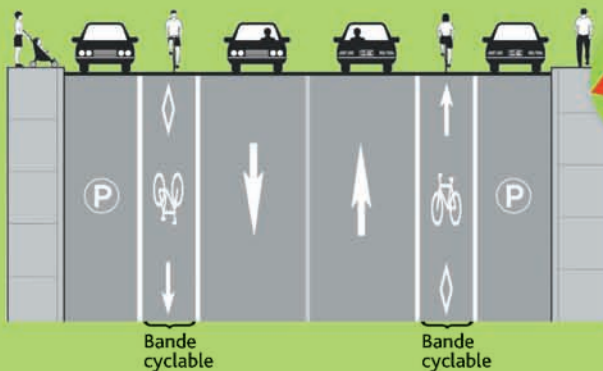


Imprimé sur du ST Generation II, contenant 30% de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo et fabriqué à partir d'énergie bio-gaz.

Montréal



LA BANDE CYCLABLE : UNE VOIE RÉSERVÉE AUX CYCLISTES



Pour le confort et la sécurité des cyclistes, la **bande cyclable** est interdite aux voitures, qui peuvent toutefois la franchir pour stationner. À vélo, vous pouvez sortir de la bande cyclable pour contourner un obstacle ou tourner à gauche. Les bandes cyclables sont ouvertes à l'année et déneigées en hiver, en même temps que le reste de la rue.

Des bandes cyclables ont été aménagées sur les rues Saint-Urbain, Prince-Arthur, Wellington et McGill.



UNE RUE À DEUX SENS POUR LES CYCLISTES

L'ajout d'une **bande cyclable à contresens**, à une rue à sens unique, permet aux cyclistes de circuler dans les deux sens.

Des études européennes ont démontré la sécurité de ces rues, où les cyclistes circulent de part et d'autre de la chaussée, comme sur une rue à double sens.

Des bandes cyclables à contresens ont été aménagées sur certains segments des rues Clark, Villeneuve, de l'Esplanade et Milton.

